



# Plan d'action cantonal et fédéral

Séances d'informations 2020

# Places de lavage

	Installations à envisager			
	Séparateur hydrocarbures + filtre coalescence	Stockage et épandage aux champs	Biofiltre	Evaporation
Remarques	1)	2)	3)	4)
Remplissage et lavage du pulvérisateur <sup>5)</sup>		Oui	Oui	Oui
Lavage machines peu fréquent	Oui	Oui <sup>6)</sup>		
Lavage de machines avec nettoyeur haute pression	Oui			

## Remarques

- 1) Evacuation dans les eaux usées
- 2) Le stockage doit répondre aux normes en vigueur
  - Fosse à lisier active
  - Cuve avec bac de rétention 100% (y c. double peau)
 Epandage en période de végétation sur un sol capable d'absorber.
- 3) L'eau résiduelle doit être épandue au champ. Le substrat doit être remplacé régulièrement et traité selon les normes en vigueur.
- 4) Différents systèmes sont reconnus : évaporation sur substrat terreux (Biobac, ...), Osmofilm, Ecobang, RemDry
- 5) Le lavage peut également être réalisé au champ sur une culture au max 1 fois/an au même endroit.
- 6) Un coude plongeant est exigé à part si le lavage se fait directement sur la fosse à lisier

# Systemes de traitement



	<b>Biofiltre</b>	<b>Lit biologique</b>	<b>Osmofilm</b>	<b>Ecobang</b>	<b>RemDry</b>
Procédé	Filtration, eau résiduelle	Evaporation (2m <sup>2</sup> /m <sup>3</sup> eau)	Evaporation	Evaporation	Evaporation
Mobilité	Mobile	Selon système	Mobile	Mobile	Mobile
Accumulation du cuivre	Changement de substrat	Délicat	Non	Non	Non
Collectif	Oui	Oui	Difficile	Oui	Oui
Clé en main	Possible	Possible	Oui	Oui	Oui
Investissement (3 m <sup>3</sup> )	Fr. 0.- à 3'000.-	Fr. 0.- à 6'000.-	Fr. 9'000.-	Env. Fr.3'000.-	Fr. 2'600.-
Coût (3 m <sup>3</sup> )	Paille + entretien	Paille + entretien	Fr. 500.-/an	Electricité	Fr. 250.-/2 an
Remarques	Nécessite l'épandage des eaux après filtration	Le VG Biobed permet une diminution de la surface au sol			

# Contrôle protection de l'eau

- 13 points de contrôle (engrais de ferme/hydrocarbures/phytosanitaires)
    - Auto-déclaration dans Acorda
    - 3 points concernant l'infrastructure des phytosanitaires
      - Entreposage des produits
      - Rangement pulvérisateur
      - Aire de remplissage et de lavage
- => vue d'ensemble des infrastructures
- Check-list conseil de 15 éléments concernant l'application des phytosanitaires de l'entreposage jusqu'aux enregistrements
- => faire le point sur les pratiques

	Zones de contrôle	Points de contrôle	FT AGRIDEA	Manques potentiels
1	Stockage des produits phytosanitaires	Pas de transfert dans l'eau	18.7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone accessible à tous (pas de fermeture à clé)</li> <li>• Ecoulement dans une conduite ou infiltration</li> <li>• Pas de matériel absorbant à disposition</li> <li>• Les produits liquides sont stockés en dessus des produits solides</li> <li>• Les produits sont stockés sur des matériaux absorbants (bois, ...)</li> <li>• Présence de produits non homologués</li> </ul>
2	Place de remplissage	Pas de transfert dans l'eau	18.8-9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoulement dans une conduite ou infiltration</li> <li>• Retour dans les conduites d'eau claire n'est pas exclu</li> <li>• Remplissage direct dans de l'eau superficielle (fontaine, cours d'eau, ...)</li> </ul>
3	Lavage des récipients et emballages	Pas de transfert dans l'eau	18.9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau de lavage des récipients s'écoule dans les conduites</li> <li>• Les emballages ne sont pas rincés correctement</li> <li>• Les emballages ne sont pas stockés et éliminés correctement</li> </ul>
4	Préparation de la bouille	Protection de l'utilisateur	18.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement de protection défectueux</li> <li>• Equipement de protection non adapté au produit</li> </ul>
5	Utilisation du pulvérisateur	Pas d'application en dehors de la parcelle	18.10-12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application (remplissage de la barre) sur le chemin ou la bordure</li> <li>• Le pulvérisateur présente des manques</li> <li>• Pulvérisateur non contrôlé</li> </ul>
6	Dosage et fréquence d'utilisation des substances actives	Quantité de substance active par ha	18.5 Divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application de produits non homologués</li> <li>• Exigence administrative non respectée (autorisation PER)</li> <li>• Surdosage</li> <li>• Dépassement du nombre d'application dans l'année</li> <li>• Dépassement du nombre d'applications en 3 ans</li> <li>• Non respect des exigences liées aux zones de protection de l'eau souterraine</li> </ul>

7	Conditions d'utilisation	Dérive	18.10 18.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application avec du vent &gt; 20 km/h (recommandation 10 km/h)</li> <li>• Non respect de la distance aux eaux superficielles/biotope/forêt</li> <li>• Choix des buses non approprié</li> <li>• Pression non appropriée</li> </ul>
8		Ruissellement	18.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application sur sol détrempe</li> <li>• Regards non couverts dans le champ</li> <li>• Non respect des distances aux eaux superficielles</li> <li>• Travail du sol non adapté</li> <li>• Enherbement insuffisant</li> <li>• Non respect des autres mesures</li> </ul>
9	Reste de bouillie	Elimination	18.13.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elimination par les canalisations</li> <li>• Ecoulement à un endroit dans la parcelle</li> <li>• Dilution insuffisante</li> </ul>
10	Rinçage au champ	Rinçage	18.13.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de réservoir d'eau claire (&gt;400l)</li> <li>• Présence d'eau claire insuffisante</li> </ul>
11	Lavage du pulvérisateur	Pas de transfert dans l'eau	18.13.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoulement dans une conduite ou infiltration sur une surface sans végétation</li> <li>• Surface de lavage en S2 (S3) ou distante de moins de 10m d'un écoulement</li> <li>• Lors de lavage au champ: installation manquante</li> <li>• Système de traitement insuffisant</li> </ul>
12	Stockage et épandage de l'eau de lavage	Aucun risque pour d'écoulement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cuve de stockage non conforme</li> <li>• Epandage au champ non conforme</li> </ul>
13	Pulvérisateur	Pas de transfert dans l'eau		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remisage du pulvérisateur non conforme (non couvert)</li> </ul>
14	Documentation	Enregistrements		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrements incomplets</li> <li>• Documentation conservée moins de 3 ans</li> </ul>
15	Permis de traiter	Certificat		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de permis de traiter sur l'exploitation</li> <li>• Formation continue insuffisante</li> </ul>



## Réduction de l'exposition par la protection

Information dans les fiches produit du classeur fiches techniques et sur les fiches techniques des firmes.



**Port de gants = recommandé lors de la préparation de toute bouillie**

→ diminue le risque de contact également pour les produits cancérigènes, mutagènes, ou reprotoxiques

## Phytosanitaire – Remplissage



18.09

Le remplissage du pulvérisateur présente un risque de pollution grave, car le produit est sous forme concentrée. Toute erreur de manipulation à ce moment peut entraîner des pollutions importantes.

**Attention : 1 goutte de produit pur = 500 000 litres d'eau impropres à la consommation !**

Les cas de pollution ou d'accident pendant la phase de remplissage sont provoqués essentiellement suite à des débordements de la bouillie ou dans le cas d'une réaspiration de celle-ci dans le réseau d'eau.

Pour éviter ces accidents prendre en compte les aspects suivants :

- Calculer avec précision le volume de bouillie à préparer pour éviter les surplus.
- Préparer la bouillie sur une place qui n'est pas reliée aux canalisations (grille), privilégier les fumières, les fosses à lisier ou une prairie.
- Empêcher que le tuyau de remplissage entre en contact avec la bouillie (attacher le tuyau).
- Rester sur place pour surveiller le remplissage. Veiller à ce que la bouillie ne déborde pas.  
Avec un robinet à débit d'eau élevé on minimise le temps nécessaire pour le remplissage et donc on diminue le risque d'être distrait.
- Si nécessaire, utiliser des produits antimousse afin d'éviter un débordement.
- Le débordement peut être évité grâce à l'ajout d'un compteur d'eau avec arrêt automatique (volume fixé par l'utilisateur).



Réservoir d'eau claire.



Incorporateur intégré.

© Peter Gerber BLVT

© Lemken

**tablier à manches ou d'une combinaison = recommandé lors de la préparation de toute bouillie**

→ le risque de contact également pour les produits cancérigènes, mutagènes, ou reprotoxiques

**visière ou de lunettes selon les indications mentionnées sur l'étiquette ou les fiches**

→ contact avec les yeux et donc les lésions oculaires

**risque (produits en poudre ou granulés) selon les indications mentionnées sur l'étiquette ou les fiches**

→ l'inhalation de substances et une éventuelle sensibilisation

**lors de l'application = une cabine fermée suffit généralement**

l'entrée de la bouillie ne permet pas d'exclure d'éventuels risques pour l'utilisateur ou les personnes à proximité de la parcelle.

Travailler dans une cabine fermée avec filtration des particules solides et des aérosols permet généralement de protéger suffisamment. La protection contre les vapeurs (NF EN 15695) avec filtres à charbon actif peuvent être ajoutés si la protection s'ils sont régulièrement entretenus.

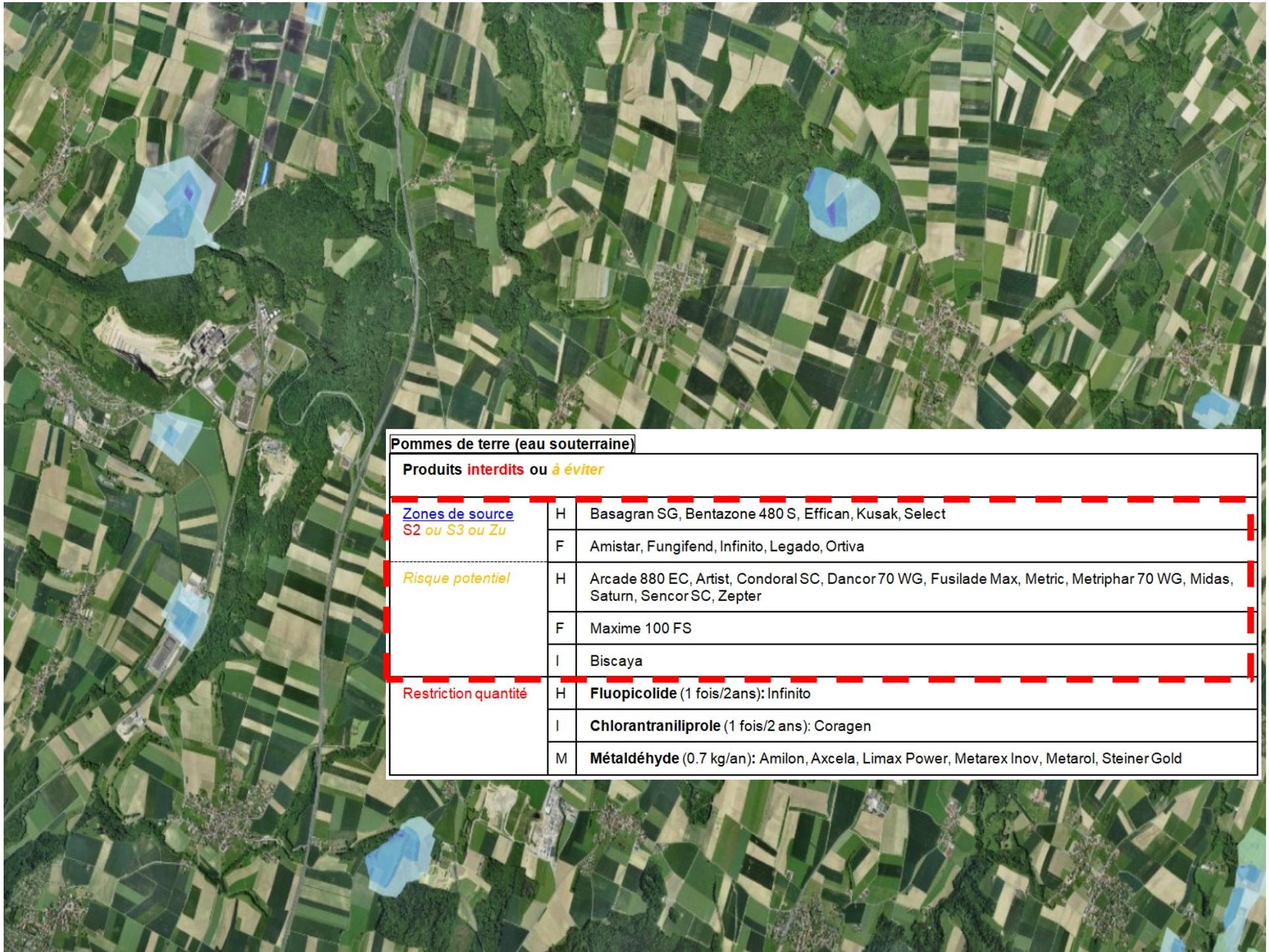
→ ne pas traverser le champ après application sans équipement de protection approprié y compris pour les travaux de soins vétérinaires.

→ attention à éviter à proximité des zones habitées (écoles, hôpitaux, habitations, ...)

# Plan d'action du canton de Vaud

## Grandes cultures

1. Réduction d'utilisation de PPh dans les zones de sources
  - a) Liste de produits à substituer en (S2, S3 et Zu)



**Pommes de terre (eau souterraine)**

**Produits interdits ou à éviter**

**Zones de source**  
S2 ou S3 ou Zu

- |   |  |
|---|--|
| H | Basagran SG, Bentazone 480 S, Effican, Kusak, Select |
| F | Amistar, Fungifend, Infinito, Legado, Ortiva         |

**Risque potentiel**

- |   |   |
|---|---|
| H | Arcade 880 EC, Artist, Condoral SC, Dancor 70 WG, Fusilade Max, Metric, Metriphar 70 WG, Midas, Saturn, Sencor SC, Zepter |
| F | Maxime 100 FS   |
| I | Biscaya   |

**Restriction quantité**

- |   |  |
|---|--|
| H | <b>Fluopicolide</b> (1 fois/2ans): Infinito  |
| I | <b>Chlorantraniliprole</b> (1 fois/2 ans): Coragen   |
| M | <b>Métaldéhyde</b> (0.7 kg/an): Amilon, Axcela, Limax Power, Metarex Inov, Metarol, Steiner Gold |

# Plan d'action du canton de Vaud

## Grandes cultures

1. Réduction d'utilisation de PPh dans les zones de sources
  - a) Liste de produits à substituer en (S2, S3 et Zu)
  - b) Contribution (Fr. 100.-/ha) pour renonciation totale aux produits phytosanitaires en S2 et S3 (min. 1 a de TO en zone S)
    - Inscription à la parcelle ou d'une partie
    - Cumulable avec Extenso (Fr. 400.-/ha) ou les contributions réduction herbicide (Fr. 200.- à 450.-/ha)

# Plan d'action du canton de Vaud

## Grandes cultures

1. Non recours aux herbicides racinaires dans le colza et la pomme de terre (Fr. 200.-/ha)
  - Inscription parcellaire (récolte à récolte)
  - Non cumulable avec les mesures fédérales «réduction des herbicides»
  - Herbicides foliaires possibles: graminicides ou défanants (sans les herbicides sur Annexe 9 PAF)

# Herbicides possibles

## Herbicides foliaires utilisables dans le colza et la pomme de terre

Type	Nom	Colza	Pdt	Remarque
G	Agil (LG)	Oui	Oui	Lutte contre graminées
G	Focus Ultra (BF)	Oui	Oui	Lutte contre graminées
G	Fusilade Max (Sy), Fluzi (Sa)	Oui	Oui	Lutte contre graminées
G	Select (Sa,St) + Gondor	Oui	Oui	Lutte contre graminées. Interdit en S2
G	Targa Super (Ba), Elegant 05 (Sa)	Oui	Oui	Lutte contre graminées
C	Lentagran WP (LG), Pyridate 45 WP (Sc)	Oui		Lutte au printemps contre quelques dicotylédones annuelles y c. gaillet
H	Effigo (Om)	Oui		Lutte au printemps contre gaillet, chardon et les légumineuses
H	Alopex (Om)	Oui		Lutte au printemps contre chardon et les légumineuses
C	Basagran SG (BF)		Oui	Lutte contre quelques dicotylédones annuelles y c. gaillet. Interdit en S2
C	Effican (LG), Kusak (Om), Pedian (St), Troy (Sy), Benta 480 SL (Sa)		Oui	
S	Titus (St) + Gondor (St)		Oui	Lutte contre graminées et quelques dicotylédones annuelles
H	MCPB (div.)		Oui	Lutte contre les vivaces
C	Spotlight Plus (Sy), Carfentrazone (div)		Oui	Défanage
C	Firebird (Om) + Fireoil (Om)		Oui	Défanage
C	Firebird Plus (Om)		Oui	Défanage
C	Natrel (St)		Oui	Défanage

C = Contact ; H = Hormone ; S = Sulfonylurée ; G = Graminicides spécifiques

# Plan d'action du canton de Vaud

## Cultures spéciales

- Réduire l'utilisation d'herbicide dans les cultures spéciales
  - Soutien à l'investissement machine
  - Enherbement des vignes > 30% de pente
- Soutien à la protection des vigne, d'arboriculture ou de maraîchage exclusivement avec des produits reconnus par le FiBL.

